



Formation pour apprentis

BTSA ANABIOTEC

Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques

Exercer un métier dynamique et évolutif à caractère expérimental et scientifique

Objectifs professionnels

Le technicien ANABIOTEC exerce son activité dans des branches professionnelles variées :

- Laboratoires d'analyses et de contrôles sur sites industriels : industries agroalimentaires, chimiques (agrochimie, spécialités vétérinaires, cosmétologie ...)
- Laboratoires prestataires de services en essai et analyse chimique ou biologique : santé animale et publique, environnement (air, eau), production agricole (sols, cultures ...)
- Laboratoires de recherche, recherche développement au sein de groupes industriels ou d'unités de recherche scientifique (INRA, INSERM, CNRS ...)

Organisation de la formation

Une formation :

- **Gratuite et rémunérée** préparant à un diplôme de niveau III (diplôme d'Etat).
- En deux ans par alternance : 2 semaines en entreprise, 2 semaines au CFA (en moyenne) soit 51 semaines en entreprise, 43 semaines au CFA et 10 semaines de congés payés.
- Permettant d'acquérir une **première expérience professionnelle**.
- Avec un **enseignement scientifique et technique** dispensé dans nos laboratoires spécialisés (Physique Chimie, Biochimie, Microbiologie, Biologie).



Nos Atouts

- 25 ans de collaboration avec le monde professionnel
- Aide à la recherche d'un maître d'apprentissage.
- Accompagnement et suivi individualisé
- Hébergement en chambres individuelles (possibilité d'aide au logement) et restauration possibles sur place.
- 100 % de réussite à l'examen en 2010 et 2011
- Taux d'insertion professionnelle supérieur à 90% après 6 mois



CFA

Tél : 05 49 65 24 11

cfppa.bressuire@educagri.fr

www.sicaudieres.org

route de Nantes

BP 228 - 79308 BRESSUIRE cedex

Lycée technologique
Formations adultes et apprentis
Ateliers agroalimentaires
Ferme d'application

Environnement
Agriculture
Alimentation
Qualité

Terre de savoirs



Conditions d'admission

L'admission est possible pour :

- Les jeunes de moins de 26 ans à la date de signature du contrat de travail, inscrits à l'examen du baccalauréat, du Brevet de Technicien, de Brevet de Technicien Agricole
- Pour les autres diplômés de niveau IV, une demande de dérogation est nécessaire, nous consulter.

Salariés d'entreprise pouvant bénéficier d'un dispositif de formation particulier (C.I.F., Contrat de professionnalisation).



Structure de la formation

| MODULE | | HORAIRE |
|---|--|--------------|
| M11 | Accompagnement au projet personnel et professionnel | 50 |
| DOMAINE COMMUN | | |
| M21 | Organisation économique, sociale et juridique | 75 |
| M22 | Techniques d'expression et de communication | 145 |
| M23 | Anglais | 85 |
| Activités pluridisciplinaires domaine commun | | 15 |
| M31 | EPS | 35 |
| DOMAINE PROFESSIONNEL | | |
| M41 | Statistiques | 60 |
| M42 | Informatique | 40 |
| M51 | Gestion et organisation du laboratoire - SST | 30 |
| M52 | Réalisation d'un plan de contrôle | 45 |
| M53 | Les étapes de l'analyse / Métrologie | 80 |
| M54 | Techniques d'analyse physico-chimiques | 170 |
| M55 | Techniques d'analyse biologiques, biochimiques et microbiologiques | 210 |
| M56 | Applications analytiques dans différents secteurs d'activités | 90 |
| M57 | Biotechnologie : CIV, Fermentations... | 65 |
| M58 | Projet expérimental | 65 |
| MIL | Analyses sensorielle, microbiologique et nutritionnelle d'un plat cuisiné innovant | 65 |
| Activités pluridisciplinaires : visites entreprises, interventions extérieures, suivi rapport de stage, révisions, récupération phase | | 145 |
| TOTAL | | 1 470 |

Délivrance du diplôme

Le diplôme national du BTSA est délivré par un jury prenant en compte :

- le contrôle en cours de formation : 50%
- les épreuves terminales (50%) : Expression écrite française et culture socio-économique / Epreuve écrite scientifique / Epreuve orale (rapport de stage + projet expérimental).

Modalités d'inscription

- Demander un dossier d'inscription au CFA.
- Le contrat d'apprentissage peut être signé entre les 2 mois qui précèdent l'entrée en formation et les 2 mois qui suivent.